

## Messages du conseiller

**Nouveaux  
enseignants**

### Sessions d'information et d'échanges

L'entrée dans la profession enseignante suscite son lot de questions et de nouveautés. En entrant dans le milieu, vous mettez les pieds dans un univers où plusieurs éléments se côtoient et où de nombreuses informations affluent, il est tout à fait normal que vous puissiez vous sentir submergés par les communications venant de part et d'autre.

Vous pouvez d'ores et déjà noter deux dates à vos agendas : 26 janvier 2021 à 18 h pour la première formation et 9 février 2021 à 18 h pour la formation de deuxième niveau. Plusieurs sujets seront abordés lors de ces deux formations. À la première séance, nous expliquerons certains éléments de base comme la suppléance et les contrats. Pour la deuxième séance, nous irons plus loin en traitant de l'affectation-mutation et de la liste de priorité.

Des prix de présence seront tirés lors de ces sessions. N'hésitez pas à vous inscrire, vos délégués ont reçu l'information nécessaire pour les inscriptions.

### Documents à fournir lors de l'embauche

Savez-vous quels documents vous devez remettre à l'employeur, et surtout, à quel moment? Le centre de services scolaire (CSS) aura besoin de votre relevé de notes universitaire, de votre brevet et de votre baccalauréat afin d'établir votre scolarité. Apportez également tout document attestant d'une expérience antérieure (par exemple, si vous avez fait de la suppléance dans un autre centre de services que celui de l'Estuaire).

À quoi cela servira-t-il? Le CSS pourra établir à quel échelon vous serez rémunéré. Sachez qu'en commençant, si vous avez un baccalauréat et aucune expérience en enseignement, vous serez à l'échelon 3.

Transmettez rapidement vos documents (dès la réception de ceux-ci) avec un accusé-réception pour vous assurer d'éviter des situations fâcheuses! Le CSS vous paie à l'échelon 1 en attendant vos preuves. Si vous tardez trop, il ne pourra pas rétroagir. Envoyez-les sans tarder!

**Vous accouchez en 2021?** Sachez que des modifications ont été apportées au RQAP et entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Communiquez avec moi pour connaître les modifications qui pourraient vous intéresser!

*Xavier Hainse, conseiller syndical*

Syndicat de l'enseignement  
de la Haute-Côte-Nord/CSQ



## Notre actualité syndicale

Baie-Comeau, le 14 décembre 2020

Vol. 7, No 2

*Joyeuses  
Fêtes*



*Le conseil d'administration et le personnel du Syndicat de l'enseignement de la Haute-côte-Nord vous offrent leurs meilleurs vœux pour un Noël d'amour et de paix. Que l'année 2021 vous apporte bonheur, douceur, sérénité et tout le réconfort souhaité!*

**Joyeux Noël et Bonne Année!**

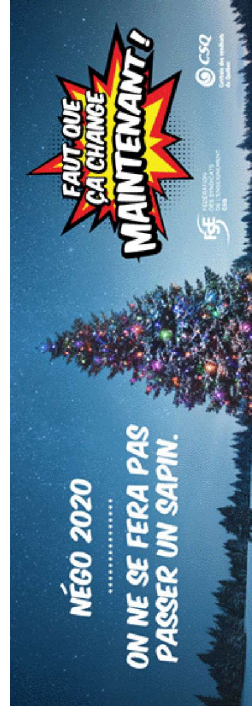
## Mobilisation

Plusieurs actions de mobilisation ont été tenues depuis le début de l'année (Port du T-shirt; En pédagogique, je télétravaille; On se déconnecte; Ne touche pas à mes pédagos). N'oublions pas la décoration du Centre de services scolaire (CSS) avec les autres organisations syndicales ni les manifestations de rue du 1<sup>er</sup> décembre où les écoles étaient invitées à accueillir les parents et les élèves avec des pancartes pour souligner la fin de nos conventions collectives et la nécessité de réinvestir en éducation. Une campagne de publicité radio a aussi été lancée en novembre à l'échelle nationale et une autre, télévisuelle, apparaîtra en janvier pour soutenir notre négociation et augmenter la pression sur le gouvernement.

Comme vous le voyez, beaucoup de choses ont été mises de l'avant pour parler de notre négociation et pour améliorer nos conditions d'exercices. Nous ne devons pas nous arrêter là, nous devons tous mettre la main à la pâte. Parce qu'en éducation, faut que ça change maintenant!

## Négo 2020

Nous espérons que le gouvernement serait ouvert et prêt à négocier comme il l'avait laissé sous-entendre, mais ce n'était qu'une illusion. Ne tournons pas autour du pot, peu de choses ont avancé. Au lieu d'échanges constructifs aux tables, nous avons eu droit à un recul avec le retour du dépôt patronal élagué du 17 décembre 2019. Le gouvernement ne réinvestit pas en éducation comme il l'avait promis. Il met moins sur la table présentement que ce que nous avions obtenu avec l'austérité libérale de 2015! Avec ce mépris, le gouvernement ne nous laisse pas de choix, nous devons nous mobiliser et lui envoyer un message clair.



## Sondage sur la rentrée

Vous avez été nombreux à participer au sondage de la rentrée et nous vous en remercions. Vos réponses nous ont permis de faire des interventions rapides auprès de l'employeur. Dans les jours qui ont suivi le début de notre consultation, la CNESTT a fait quelques visites dans certaines écoles du CSS pour s'assurer du respect des consignes liées à la COVID.

Nous souhaitons vous rappeler que le respect des mesures de prévention de la COVID est l'affaire de tous, autant de l'employeur que des employés. La Loi sur la santé et sécurité au travail (LSST) est claire aux articles 49 et 51, c'est-à-dire que le travailleur doit contribuer à assurer la santé et la sécurité sur les lieux du travail, tout comme l'employeur a l'obligation de protéger la santé et d'assurer la sécurité et l'intégrité physique du travailleur. C'est pourquoi nous vous rappelons de respecter le 2 mètres, le port du masque de procédure et de faire du télétravail dès que c'est possible. Nous devons tous faire notre part pour éviter la propagation du virus.



## Assemblée générale extraordinaire – 25 janvier 2021

Devant l'inaction du gouvernement aux tables de négociation, les représentants syndicaux se sont rassemblés en conseil général de négociation (CGN) dans la première semaine de décembre. Nous avons voté pour la recherche d'un mandat de grève si le cadre financier du gouvernement n'évolue pas de façon notable. Le 25 janvier prochain, nous vous rencontrerons en assemblée générale extraordinaire (AGE), en visioconférence, pour échanger avec vous afin que vous vous prononciez sur un mandat de grève. Dans les prochains jours, vous recevrez une invitation pour vous y inscrire.

Si nous voulons avoir du changement dans nos conditions de travail, avoir des services pour nos élèves et améliorer pour vrai la réussite sans oublier notre salaire, il nous appartiendra de prendre les décisions pour y arriver.

## Violence dans les écoles

Vous avez été plus de 200 membres à prendre la parole lors de notre sondage sur la violence. De manière générale, près d'une trentaine de répondants nous indiquent avoir subi de la violence physique et un peu moins d'une soixantaine, de la violence verbale ou psychologique, au cours des deux dernières années dans le cadre de leur travail. Certains ont reçu des coups, se sont fait mordre ou des objets leur ont été lancés, d'autres ont subi de l'intimidation, des menaces, se sont fait injurier ou crié après. La grande majorité de cette violence vient des élèves et lorsqu'on parle de violence psychologique, elle origine encore de ceux-ci, mais aussi des parents et parfois même de collègues (incluant aussi parfois la direction).

Ce qui est frappant dans les résultats, c'est que parmi ceux qui ont été victimes de violence, environ 70 % déclarent en avoir vécu plus de trois fois au cours des deux dernières années; 100 % de celles et ceux qui auraient subi de la violence n'ont pas complété le formulaire de déclaration! Plusieurs ont expliqué ne pas savoir qu'un formulaire de déclaration existait.

Pour l'obtenir, trois choix se présentent à vous :

- 1- Vous demandez une copie à votre direction;
- 2- Vous nous contactez;
- 3- Vous allez directement sur le site à l'adresse suivante\* : <https://www.csestuaire.qc.ca/sites/default/files/Politique%20SST.pdf>

En plus de ne pas avoir complété le formulaire, près du quart ne l'ont pas déclaré à leur supérieur (direction). La violence sous toutes ses formes est inacceptable et se doit d'être dénoncée. Que l'on soit en contrôle ou non de la situation. Il est essentiel que les directions en soient informées pour qu'à leur tour, elles puissent faire la déclaration annuelle de tous les événements de violence auprès du CSS. On ne peut intervenir et faire diminuer la violence si on ignore sa présence.

La déclaration d'accident sur les lieux du travail, tout comme celle d'événements de violence, est importante, et plus encore dans le cas d'une réclamation à la CNESST lorsque reliée à une incapacité à la suite d'un tel événement.

Vous avez des questions, communiquez avec nous!

**Rémi Therriault, président**

### Annexe 1

#### RAPPORT D'INCIDENT OU D'ACCIDENT

<b>EMPLOYÉ (E)</b>					
Nom :	Prénom :				
Adresse :					
Téléphone :					
<b>INCIDENT OU ACCIDENT</b>					
Date :	Heure :	Lieu :	Cour <input type="checkbox"/>	Classe <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>
Décrivez brièvement l'incident ou l'accident :					
Décrivez la ou les blessures s'il y a lieu :					
Tâche/activité exécutée au moment de l'incident ou de l'accident :					
Supérieur immédiat ou son représentant avisé : Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Son nom :					
Quand cette personne a-t-elle été avisée ? Date :					
<b>MESURES PRISES IMMÉDIATEMENT</b>					
Premiers soins :					
Transport : Maison <input type="checkbox"/> Hôpital <input type="checkbox"/> Ambulance <input type="checkbox"/> Autre :					
<b>TÉMON :</b>					
Nom :		OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	Prénom :	
Adresse :		Téléphone :			
Signature de l'employé(e) : Date :					
Signature du témoin : Date :					
Signature de la direction : Date :					

*Une copie de ce rapport doit être transmise au Service des ressources humaines.*

\* Formulaire à compléter – Annexe 1 : Politique relative à la santé et la sécurité au travail - CSSE